



MAIRIE
Place de l'Eglise
29300 TREMEVEN

Tel : 02.98.96.08.02
Mail : mairie@tremeven.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU MERCREDI 21 MAI 2026

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} Avril 2026

Vote : Unanimité

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vote : Unanimité

Adoption du Compte Financier Unique 2025

Vote : Unanimité

Affectation définitive du Résultat 2025

Vote : Unanimité

Adoption des tarifs municipaux 2026

Vote : Unanimité

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Vote : Unanimité

Désignation d'un représentant pour l'Assemblée Spéciale de la Société Publique Locale « Destination Quimperlé les Rias »

Vote : Unanimité



République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-16

Objet de la délibération
COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, M. LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

Madame le Maire expose :

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée du Maire, Président de Droit, et de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La nomination des commissaires par le Directeur des Services Fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 32 noms transmise par la commune et dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** la liste suivante pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs

1	BRISHOUAL Sébastien	Impasse du Moulin d'or	17	ROBET Jean-Noël	Rue du Fourden
2	LE BOULLEC Philippe	Rue des Mimosas	18	DENIC Erwan	Domaine du Moulin d'Argent
3	SALIC Angéline	Rue des Erables	19	CUDON Françoise	Rue du Faouët
4	GLOANEC Michelle	Village de Lamarre	20	NICOLAS Philippe	Impasse Jacques Brel
5	LAFOSSE Annick	Rue des Hortensias	21	CAUDAN Chantal	Rue de Coat Pin
6	STEPHAN Catherine	Impasse des Korrigans	22	NAOUR Joël	Rue de Kerguestenen
7	LE GOFF Thierry	Kergoat	23	MARINO Fabrice	Rue des Hortensias
8	PERRON Françoise	Chemin de Pempic	24	TERAI Amélie	Venelle de Parc Ar Lann
9	BACCON Marie Madeleine	Kergroës	25	GOUY Béatrice	Rue de Kerlou
10	CUDON Juliette	Rue des Pins	26	BELTRAN Stéphanie	Kerfoucher
11	CLUGERY Jean-Michel	Keranguen	27	LE ROUX Emmanuel	Rue des Fontaines
12	DEPREZ Cécile	Rosmaguer	28	ANDRIEU-LE NAOUR Annick	Rue de Rozeven
13	FEVRIER Huguette	Impasse du Moulin d'or	29	LE FUR Yann	Impasse Lagad Mor
14	LIBBRA Claire	Rue du Faouët	30	FAVENNEC Katell	Rue du Stade
15	ROUZIC Jean-Yves	Rue de Lamarre	31	POIRIER Timothée	Coat Pin
16	ZAOUTER Josette	Rue du Faouët	32	AREVALO Luis	Bel-Air

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 Le 21 mai 2026

Le Maire,
 Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-17

Objet de la délibération
ADOPTION CFU 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : ADOPTION CFU 2025

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est donc un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie aussi les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue donc l'arrêté des comptes.

Le compte financier unique du Budget principal de la commune fait apparaître les résultats suivants pour l'exercice 2025 :

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 402 449.10 €	1 793 821.22 €	3 196 270.32 €
	Recettes réalisées (1)	B	773 824.80 €	1 770 124.02 €	2 543 948.82 €
	Restes à réaliser	C	53 902.10 €	- €	53 902.10 €
Dépenses	Autorisation= budgétaire totale	D	1 030 270.99 €	1 859 846.71 €	2 890 117.70 €
	Dépenses réalisées (1)	E	786 107.35 €	1 374 218.43 €	2 160 325.78 €
	Restes à réaliser	F	32 923.67 €	- €	32 923.67 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	- 12 282.55 €	395 905.59 €	383 623.04 €
Résultat antérieur reporté	Résultats des antérieurs reportés (+/-)	H	- 372 178.11 €	66 025.49 €	- 306 152.62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	G + H	- 384 460.66 €	461 931.08 €	77 470.42 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	20 978.43 €	- €	20 978.43 €
Résultat cumulé	Résultat cumulé	G + H + I	- 363 482.23 €	461 931.08 €	98 448.85 €

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge des Finances,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-14 et son article L1612-12 précisant que le CFU constitue l'arrêté des comptes ;

Au vu des documents budgétaires et comptables relatifs à l'exercice 2025 présentés ;

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique du Budget Principal pour 2025
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,
 Le 21 mai 2026

Le Maire,
 Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-18

Objet de la délibération
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Lors de la séance du 12 février 2026, le Conseil Municipal a estimé les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption de son compte administratif.

Le Conseil Municipal ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique pour l'année 2025, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Le résultat définitif de la section de Fonctionnement 2025 est de 461 931.08 €.

Pour rappel, il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'Investissement (article 1068), tandis que le reliquat peut être affecté librement entre la section de Fonctionnement (au 002) et la section d'Investissement (art. 1068).

Le besoin de financement est le suivant :

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture 2025	- 384 460.66 €
RAR en dépenses	32 923.67 €
RAR en recettes	53 902.10 €
Besoin de financement 2025	363 482.23 €

En conséquence, le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge des Finances,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 6 mai 2026

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter de façon définitive le résultat de l'exercice 2025 comme suit :
 - Au compte 1068 (Investissement) : 400 000,00 €
 - Au compte 002 (Fonctionnement) : 61 931.08 €

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-18

Objet de la délibération
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, Adjoint au Maire, expose :

Lors de la séance du 12 février 2026, le Conseil Municipal a estimé les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption de son compte administratif.

Le Conseil Municipal ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique pour l'année 2025, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Le résultat définitif de la section de Fonctionnement 2025 est de 461 931.08 €.

Pour rappel, il doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'Investissement (article 1068), tandis que le reliquat peut être affecté librement entre la section de Fonctionnement (au 002) et la section d'Investissement (art. 1068).

Le besoin de financement est le suivant :

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture 2025	- 384 460.66 €
RAR en dépenses	32 923.67 €
RAR en recettes	53 902.10 €
Besoin de financement 2025	363 482.23 €

En conséquence, le Conseil Municipal,

Sur le rapport de l'Adjoint au Maire en charge des Finances,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 6 mai 2026

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter de façon définitive le résultat de l'exercice 2025 comme suit :
 - Au compte 1068 (Investissement) : 400 000,00 €
 - Au compte 002 (Fonctionnement) : 61 931.08 €

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-20

Objet de la délibération
INTERCO - CLETC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :

M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Madame le Maire expose :

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) a pour rôle d'assurer, pour l'intercommunalité et ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétence et permet de définir le montant de l'Attribution de Compensation versée entre l'intercommunalité et les communes.

La composition de la CLETC est fixée par délibération du conseil communautaire : il est prévu, pour Quimperlé Communauté, que chaque commune désigne un délégué titulaire, et un suppléant, pour siéger au sein de la CLETC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger dans la CLETC :

- Titulaire : François SCELO
- Suppléante : Guillaume LE LANN

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER





République Française
Département du FINISTÈRE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-21

Objet de la délibération
INTERCO – SPL QUIMPERLE LES RIAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : SPL QUIMPERLE LES RIAS

Madame le Maire expose :

La Société Publique Locale « Destination Quimperlé les Rias » a pour objet de concevoir et mettre en œuvre une offre globale de services liée au développement de l'attractivité générale du territoire, et tout particulièrement de l'attractivité touristique. Les actions entreprises le seront exclusivement pour le compte et sur tout ou partie du territoire des Collectivités Territoriales actionnaires.

La commune de Tréméven est actionnaire depuis 2025 de la SPL "Destination Quimperlé les Rias" et détient un capital de 500 €, soit 0.25% du capital total de la SPL.

Conformément aux statuts de la SPL "Destination Quimperlé les Rias", les actionnaires sont invités à nommer un représentant pour siéger aux instances de la société.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour nommer son représentant au sein de l'assemblée spéciale, qui dans un second temps, nommera son délégué pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** le représentant de la commune dans les instances de la société (Assemblée Spéciale et Assemblée Générale) : Madame Pascale MOUILLEAU
- **AUTORISE** ce représentant à accepter toutes les fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique Locale
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélié FOUCHER

